

Véhicules suiveurs dans les compétitions nationales U17 – 2025

- **Coupe de Belgique U17** : le nombre de véhicules suiveurs reste limité à 50 % des équipes engagées.
- **Topcompétition**: uniquement des véhicules neutres*
- **Courses de côte**: uniquement des véhicules neutres*
- **Championnat de Belgique** : uniquement des véhicules neutres

*** Les véhicules suiveurs provinciaux sont autorisés afin de soutenir les véhicules neutres lorsqu'il s'agit d'une course en ligne en vertu de l'AR (Parcours ouvert muni d'un ou plusieurs trajets d'au moins 20 km). Dans tous les autres cas, la règle existante reste inchangée: uniquement des véhicules neutres.**

Les organisateurs concernés prévoient les véhicules neutres nécessaires, conformément à l'article 102.15.